

placées par un écrivain de tact et de goût, peuvent donner à la pensée plus de grandeur ou d'énergie. A. L.

Excepté le mot *généralissime*, qui est tout français, et que le cardinal de Richelieu fit de son autorité privée, en allant commander les armées de France en Italie, la langue française n'a point de ces termes qu'on appelle superlatifs. Ceux dont nous faisons usage nous viennent de la langue italienne; nous leur avons seulement donné une terminaison française; tels sont *grandissime*, *nobilissime*, *illustrissime*, *révérendissime*, *excellentissime*, *éminentissime*, *sérénissime*: ces deux derniers sont des qualificatifs qui accompagnent toujours le mot *altesse*; mais, en général, ces superlatifs ne sortent guère de la conversation; on les souffre tout au plus dans une lettre, pourvu qu'elle ne soit pas trop sérieuse. Au surplus, il y a dans la langue française plus de précision et de justesse que dans quelques langues étrangères, puisqu'avec son secours on peut exprimer les deux sortes d'excellences, l'*absolue* et la *relative*; comme dans cette phrase: « On peut être un très grand seigneur en Angleterre, sans en être le plus grand seigneur. »

(Le P. Bouhours, page 312 de ses *Rem. nouv.*; l'abbé Le Batteux; Regnier-Desmarais, page 185; Balzac, *Doutes sur la langue française*; Marmontel, page 119.)

ARTICLE II.

DES ADJECTIFS CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES SUBSTANTIFS.

§ I.

ACCORD DES ADJECTIFS.

RÈGLE GÉNÉRALE. — L'adjectif, exprimant les qualités du substantif, et ne formant qu'un avec lui, doit énoncer les mêmes rapports, c'est-à-dire que l'adjectif doit être du même genre et du même nombre que le substantif auquel il se rapporte: « Une vie *sobre*, *modérée*, *exempte* d'inquiétudes et de passions, *réglée* et *laborieuse*, retient dans les membres d'un homme *sage* la *vive* jeunesse, qui, sans ces précautions, est toujours *prête* à s'envoler *sur les ailes du temps*. »

(*Télémaque*, livre IX.)

Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.

(Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

Peu importe que l'adjectif soit séparé de son substantif, du moment que les deux mots se correspondent, rien ne dispense de les

faire accorder en genre et en nombre: « Il y a *des hommes* qu'il ne faut jamais voir *petits*. »

(Voltaire.)

Selon que notre *idée* est plus ou moins *obscure*,
L'expression la suit ou moins *nette* ou plus *pure*.

(Boileau, *Art poétique*, chant I.)

(Restaut, pages 60 et 64; Wailly, page 131; Condillac, page 184, 5^e chapitre, et les Grammairiens modernes.)

1^{re} Remarque. — Lorsque les adjectifs *demi*, *nu*, sont placés avant le substantif, et quand l'adjectif *feu* n'est ni précédé de l'article, ni d'un adjectif pronominal, l'un et l'autre ne prennent ni *genre* ni *nombre*, parce qu'alors ils rentrent en quelque sorte dans la classe des mots composés, *grand'tante*, *grand'mère*, qui sont si étroitement unis, qu'ils ne forment plus qu'un seul mot; ainsi on écrira: *une DEMI-lieue*, *des DEMI-héros*, *NU-pieds*, *NU-jambes*, *FEU la reine*, *FEU mes oncles*, *FEU ma nièce*.

(Th. Corneille, sur la 80 et la 328^e Remarque de *Vaugelas*. — L'Académie, page 81 de ses *Observ.*; son *Dict.* aux mots *demi*, *nu* et *feu*; et le plus grand nombre des Grammairiens modernes.)

« J'ai ouï dire à *feu* ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année. »

(Montesquieu, 51^e lettre pers.)

« Vous étiez, madame, aussi bien que *feu* madame la princesse de Conti, à la tête de ceux qui se flattaient de cette espérance. »

(Voltaire, Épître adressée à madame la duchesse du Maine, et mise en tête de sa tragédie d'*Oreste*.)

« Si nul d'eux n'avait su marcher *nu-pieds*, qui sait si Genève n'eût point été prise? »

(J.-J. Rousseau, *Emile*, livre II, page 221 de l'édition de Didot le jeune.)

« Saint Louis porta la couronne d'épines *nu-pieds*, *nu-tête*, depuis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame. »

(Wailly.)

Près du temple sacré les Grâces *demi-nues*.

(Voltaire, *la Henriade*, chant IX.)

« Je n'aime ni les *demi-vengeances* ni les *demi-fripons*. »

(Le même, variantes de l'*Ecoissaise*.)

Un homme issu d'un sang fécond en *demi-dieux*.

(Boileau, *Ve Satire*.)

— Nous hésitons à regarder le mot *nu*, dans *nu-bras*, *nu-jambes* comme un adjectif proprement dit: c'est plutôt une locution adverbiale, et qui ne s'emploie qu'avec certains mots désignant les parties du corps ordinairement couvertes, et par circonstance mises à *nu*. Sans cela l'adjectif, devant un substantif, devrait prendre l'accord; ainsi l'on dit la *nue propriété*. Ne dirait-on pas de même la *nue superficie*, la *nue jouissance*? Remarquez que l'article ici précède l'adjectif et détermine le rapport; dans l'autre cas, au contraire, il ne s'emploie jamais, et le rapport n'existe pas: il n'y a donc là qu'une sorte d'adverbe. A. L.

Mais cette expression n'a lieu que dans ce cas ; car si *demi* et *nu* sont placés après le substantif, et *feu* après l'article ou l'adjectif possessif, ils rentrent alors dans la classe des autres adjectifs, c'est-à-dire qu'ils cessent d'être invariables, et l'on écrit *une livre et demie*, les *pièds nus*, les *jambes nues*, la *feue reine*, ma *feue nièce*.

(Mêmes autorités.)

Observez, 1^o que l'adjectif *demi*, placé après le substantif, ne prend jamais la marque du pluriel ; en effet, l'accord n'a pas lieu avec le substantif qui précède, mais avec un substantif suivant, qui est sous-entendu, et qui est toujours du nombre singulier. Cette phrase : *Il a étudié deux ans et demi*, équivaut à celle-ci : *Il a étudié deux ans et un demi an*.

2^o Que l'adjectif *feu* n'a point de pluriel, et que ce serait mal s'exprimer que de dire *la feue reine* dans un pays où il n'y aurait pas une reine vivante ; il faudrait dire alors *feu la reine*.

— D'après cela, on ne peut pas dire *mon feu père*, *ma feue mère* ; mais on devra dire toujours *feu mon père*, *feu votre mère*, etc. On dira *feu ma sœur*, quand on ne pense qu'à elle seule ; et *ma feue sœur*, si l'esprit se reporte sur celles qui peuvent exister encore. Pourquoi donc alors ne pourrait-on pas dire au pluriel *mes feues sœurs*, *vos feus enfants* ? Rien ne s'y oppose, et M. Boniface a raison de défendre ce pluriel. Cependant l'Académie le condamne sans aucune explication. Cela tient sans doute à ce que l'Académie explique le mot *feu* précédé de l'article, dans le sens de : *le dernier mort* ; ainsi *le feu roi* s'entend toujours du dernier mort ; et alors il semble que le pluriel n'ait point d'emploi. Nous persistons néanmoins à croire que même dans ce sens on pourrait dire, en parlant de deux princes *derniers morts* : « *les feus rois* de Prusse et d'Angleterre. » A. L.

2^o Remarque. — *Excepté*, *supposé*, placés avant des substantifs, deviennent de vraies prépositions, espèce de mots toujours invariables, et dès lors font encore exception à la règle de l'accord.

Voyez aux *Remarques détachées*, lettre C (*compris*), des observations sur ces deux mots et sur les participes *compris*, *joint*, *inclus*.

Il en est de même des adjectifs qui sont pris adverbiallement, c'est-à-dire qui ne figurent dans la phrase que pour modifier le verbe auquel ils sont adjoints, ou pour en exprimer une circonstance. On dit : « Ces dames parlent *bas* ; » (L'Académie.) — « Ces fleurs sentent *bon* ; » (L'Académie.) — « Il a vendu *cher* sa vie ; » (L'Académie.) — « Je vous prends tous à *témoin* (249) ; » (L'Académie.) — « Ces dames se font *fort* de faire signer leur mari ; »

(249) Il y a une grande différence entre *je vous prends à témoin*, et *je vous prends pour témoin* ; la première locution signifie, j'invoque votre témoignage, et la seconde, j'accepte ou je présente votre témoignage : « On peut prendre à té-

(L'Académie.) — « Il prit ses mesures si *juste* ; voilà du blé *clair* « semé, de l'avoine *clair* semée, des orges *clair* semées. » — « La pluie tombait *dru* et *menu*. »

(Les *Décisions de l'Académie*, rec. par Taillemant.)

C'est un ordre des dieux qui jamais ne se rompt,
De nous vendre bien *cher* les grands biens qu'ils nous font.

(Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

Vous m'avez vendu *cher* vos secours inhumains.

(Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 1.)

Et moi, pour trancher *court* toute cette dispute.

(Molière, *les Femmes savantes*, acte V, sc. 3.)

Légère et *court vêtue*, elle allait à grands pas.

(La Fontaine, *la Laitière et le pot au lait*.)

D'un regard étonné, j'ai vu sur les remparts

Ces géants *court vêtus*, automates de Mars.

(Voltaire, t. XII, *Voyage à Berlin*, poème.)

Parce que les mots *bas*, *bon*, *cher*, *témoin*, *fort*, *juste*, *court*, ne servent pas dans ces phrases à qualifier les substantifs ni les pronoms qui les précèdent ; ils servent seulement à modifier les verbes *parler*, *sentir*, *vendre*, *prendre*, etc., ou à exprimer une circonstance ; ce sont par conséquent de véritables adverbies, qui, comme tels, ne doivent prendre ni genre ni nombre.

(Vaugelas, 542^e Rem. ; l'Académie, sur cette Rem., page 583 ; Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Adjectif* ; Marmontel, page 93, et les Grammairiens modernes.)

Remarque. *Nouveau* s'emploie aussi quelquefois adverbiallement ; il signifie alors *nouvellement*, et est invariable : du *beurre NOUVEAU battu*. *Des vins NOUVEAU percés*. *Des enfants NOUVEAU-nés*. Mais dans ces phrases : *ce sont de NOUVEAUX venus*, *de NOUVEAUX débarqués*, le mot *nouveau* n'est plus employé adverbiallement ; il modifie les participes *venus*, *débarqués*, qui sont employés substantivement, et qui, en cette qualité, font la loi à leur adjectif.

Il faut observer que le mot *nouveau* ne s'emploie pas dans un sens adverbial avec un substantif féminin, et qu'on ne dit pas par conséquent : une *filles nouveau-née*.

L'Académie admet la prohibition pour tous les mots féminins, excepté seulement pour la locution *une fille nouveau-née*, qu'elle adopte. A. L.

« *moins* les grands, les princes, les rois, Dieu même ; mais on ne les prend pas pour « *témoins*. »

Observez que dans le second membre de cette phrase *témoin* s'écrit avec un *s* marque caractéristique du pluriel, et que dans le premier membre il s'écrit sans *s*.

Voyez les *Remarques détachées*, au mot *témoin*.

Outre la règle générale sur l'accord de l'adjectif avec le substantif qu'il qualifie, il y a des règles particulières qu'il est indispensable de connaître, parce qu'elles servent à expliquer la règle générale

1° L'adjectif se rapportant à deux ou plusieurs substantifs distincts (250) et du nombre singulier, se met au pluriel et prend le genre masculin si les substantifs sont du genre masculin, le féminin si les substantifs sont du genre féminin, et le genre masculin si les substantifs sont de genres *différents*.

« Ce qui est de plus charmant en elle, c'est une douceur et une égalité d'esprit *merveilleuses*. »

(Racine.)

Le riche et l'indigent, l'imprudent et le sage,
Sujets à même loi, subissent même sort. (J.-B. Rousseau, Ode III.)

« La clémence et la majesté *peintes* sur le front de cet auguste enfant nous annoncent la félicité des peuples. »

(Massillon.)

« Quoique tout le monde reconnût dans l'armée que cette cente était téméraire et funeste pour les Crétois, chacun travaillait à la faire réussir, comme s'il avait sa vie et son bonheur *attachés* au succès. »

(Fénelon, *Télémaque*, liv. XIII.)

Remarque. Lorsque l'adjectif n'a pas la même terminaison pour les deux genres, et que les substantifs sont de genres différents, l'oreille exige que l'on énonce le substantif masculin le dernier; ainsi il est mieux de dire: *la bouche et les yeux* OUVERTS, que *les yeux et la bouche* OUVERTS. — *Cet acteur joue avec une noblesse et un goût* PARFAITS, que *avec un goût et une noblesse* PARFAITS.

2° L'adjectif, placé après deux ou plusieurs substantifs qui sont synonymes, s'accorde avec le dernier :

« Auguste gouverna Rome avec un tempérament, une douceur *soutenue*, à laquelle il dut le pardon de ses anciennes cruautés. »

(Domergue.)

« Il honore les lettres de cet attachement, de cette protection *capable* de les faire fleurir. »

(Même autorité.)

« Toute sa vie n'a été qu'un travail, qu'une occupation *continue*. »

(Massillon.)

Remarque. — Quand les substantifs sont synonymes, il n'y a réellement qu'une seule idée d'exprimée; et, comme l'unité ne permet pas l'addition, l'additionnel et

(250) On appelle substantifs *distincts* ceux qui ne sont pas *synonymes*, et substantifs *synonymes* ceux qui ont presque la même signification: *ambiguïté et équivoque* sont deux substantifs synonymes.

ne saurait être admis dans ces phrases; ainsi, dans celle-ci, *un tempérament et une douceur soutenue*, etc., etc., il y a une faute que l'inattention fait souvent commettre.

3° Lorsque dans plusieurs substantifs l'esprit ne considère que le dernier, soit parce qu'il explique ceux qui précèdent, soit parce qu'il est plus énergique, soit parce qu'il est d'un tel intérêt qu'il fait oublier les autres, l'adjectif placé après ces substantifs s'accorde avec le dernier :

.....Le fer, le bandeau, la flamme est toute *prête*.

(Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 5.)

Le fer, *le bandeau*, peuvent fixer un instant l'attention, mais ils s'effacent devant l'idée de la flamme qui doit dévorer une victime innocente et chère; le mot *flamme* reste seul pour faire la loi à l'adjectif *prête*. — On conçoit que dans cette phrase et dans celles qui sont semblables la conjonction *et* formerait un contre-sens, puisqu'il n'y a ici qu'un seul mot à modifier.

(Domergue, *Solutions gramm.*, page 457.)

Voyez, à l'accord du verbe avec son sujet, la solution d'une difficulté qui a beaucoup de rapport avec celle-ci.

Voici une autre difficulté sur laquelle les écrivains ne sont pas d'accord; il s'agit de savoir si deux ou plusieurs adjectifs peuvent forcer un substantif à prendre le nombre pluriel. Les uns, dans ce cas, font usage du pluriel, et les adjectifs restent au singulier; les autres, au contraire, mettent au singulier le substantif, ainsi que les adjectifs qui l'accompagnent.

PREMIÈRE CONSTRUCTION. — *Les cotes personnelle, mobilière et somptuaire.* — *LES premier et second volumes.*

SECONDE CONSTRUCTION. — *LA cote personnelle, LA mobilière et LA somptuaire.* — *LE premier et LE second volume*, ou *LA cote personnelle, mobilière et somptuaire; LE premier et second volume.*

Pour savoir laquelle de ces deux constructions il faut adopter, il suffit de se rappeler que le substantif impose ses accidents, sa forme à tous les adjectifs qui le qualifient; mais que ce droit n'est pas réciproque, car tous les adjectifs réunis ne sauraient forcer un substantif à l'accord. Or, si l'on admettait la première construction, c'est-à-dire si, dans le cas où un nom substantif se trouve suivi de plusieurs adjectifs servant à le qualifier, on admettait que ce substantif dût être mis au pluriel, lorsque chacun des adjectifs resterait au singulier, ce serait alors ces adjectifs qui régleraient l'accord, ce qui ne peut être toléré en grammaire.

La seconde construction est donc la seule que l'on doit admettre, c'est-à-dire que pour s'exprimer correctement, il faut dire : LA *cote personnelle*, LA *mobiliaire* et LA *somptuaire*, etc., etc.; de cette manière, les lois de la syntaxe ne sont pas violées, et l'on peut rendre raison de ces phrases au moyen de l'ellipse; en effet, c'est comme s'il y avait : LA *COTE personnelle*, LA *COTE mobiliare*, LA *COTE somptuaire*.

Vaugelas (466^e Remarque), — Th. Corneille (sur cette Rem.), — L'Académie (page 485 de ses *Observ.*), — Beauzée (*Encycl. méth.*, au mot *Possessif*), — Urb. Domergue (page 58 de sa *Gramm.*, et page 732 de son *Journ.*, 1^{er} nov. 1787), — Sicard (page 190, tome II), — Lévizac (page 263, tome I), — M. Bescher (page 501 du *Journal Gramm.*), et M. Lemare (pages 41 et 74) ont émis leur opinion en faveur de ces principes.

On peut mettre aussi au nombre de ces autorités Fromant, qui, (dans son *Supplément à la Grammaire de Port-Royal*), après avoir repris Restaut d'avoir dit *les langues grecque et latine*, a donné cet exemple : « Si ce sont deux sœurs que la *langue italienne* et l'*espagnole*, celle-ci est la prude, et l'autre la coquette; »

D'Olivet, qui (à la page 147 de ses *Essais de grammaire*) a fait usage de la même phrase;

M. Boniface, qui (dans son *Manuel*, n^o 3 et n^o 4) a dit : « Le *premier* et le *second* acte, la *première* et la *quatrième* classe; »

Thomas (dans son *Éloge de Descartes*) : « Il est très sûr que le *seizième* et le *dix-septième* siècle furent marqués par de grands changements et de grandes découvertes; »

Voltaire (dans la préface de ses *Remarques sur le Menteur*) : « Corneille a réformé la *scène* tragique et la *scène* comique par d'heureuses imitations; »

(Dans une de ses lettres à Thiriot) : « Milord Bolingbroke aime la *poésie* anglaise, la *française* et l'*italienne*; mais il les aime différemment, parce qu'il sait discerner parfaitement les genres; »

La Harpe (parlant de la traduction de l'*Énéide* par Delille, t. I) : « Le *deuxième*, le *quatrième* et le *sixième* livre de l'*Énéide* sont trois grands morceaux regardés universellement comme les plus finis, les plus complètement beaux que l'épopée ait produits chez aucune nation; »

Montesquieu (*Grand. et Décad. des Romains*, II) : « Les nouveaux citoyens et les anciens ne se regardent plus comme les membres d'une même république; »

Dans ses *Mélanges littéraires*, t. II, conseils à un journaliste : « Je crois que les lecteurs seraient charmés de voir sous leurs yeux la

« comparaison de quelques scènes de la *Phèdre* grecque, de la *latine*, « de la *française* et de l'*anglaise*; »

Le chevalier de Jaucourt (*Encyclop.*, au mot *Comédie*) : « Les *comédies* saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, « qu'on représentait publiquement dans le *quinzième* et le *seizième* siècle; »

Ces vers, rapportés par M. Lemare (dans son *Cours théorique*, pag. 41) :

La langue anglaise, l'espagnole,
Cèdent à la française en douceur, en beauté;
Depuis Deucalion, de l'un à l'autre pôle,
Toutes lui cèdent en clarté.

Enfin, on peut ajouter ce que nous avons dit, pag. 211, sur la répétition de l'article.

Observez bien que dans tous les exemples que nous venons de citer, et qui tendent à prouver que la seconde construction est la seule correcte, le substantif ne se met pas au pluriel : le *premier* et le *second* volume, la *première* et la *seconde* classe, etc., etc., parce que, comme nous l'avons déjà dit, il y a ellipse dans ces phrases; c'est comme s'il y avait le *premier* volume et le *second* volume, la *première* classe et la *seconde* classe.

— Par les raisons que nous avons apportées, p. 211, pour prouver que l'on peut mettre l'article au pluriel devant deux noms singuliers, nous croyons aussi qu'un substantif pluriel peut précéder deux adjectifs singuliers, et qu'au lieu de dire le *volume premier* et le *volume second*, on peut dire par une forme abrégée les *volumes premier* et *second*. Et remarquez bien que nous ne sommes pas en contradiction avec la loi grammaticale qui défend aux adjectifs de régler l'accord; nous suivons tout simplement le sens commun, qui permet de mettre le pluriel quand on veut désigner par un même mot plusieurs choses semblables. Si je dis les *langues grecque, latine* et *française*, c'est que dans ma pensée j'ai réuni d'abord les choses de même nature, les *langues*, avant d'en marquer les différences *grecque, latine* et *française*. M. Boniface a défendu ce principe, et après lui les auteurs de la *Grammaire Nationale*. Nous croyons qu'ils sont dans le vrai. Et voyez combien la phrase gagne en vivacité sans être moins claire. A. L.

Il faut toujours que l'adjectif ajoute quelque idée accessoire à l'idée principale exprimée par le substantif, et que cette idée accessoire convienne au substantif.

Ainsi, c'est mal s'exprimer que de dire *ils furent surpris tout à coup par une tempête* ORAGEUSE, parce que l'adjectif n'ajoute rien au sens du substantif *tempête*. (Dumarsais, page 352 de ses *Principes de Gramm.*)

Quand Voltaire dit (dans *Adélaïde du Guesclin*) :

Mais on craint trop ici l'*aveugle* renommée. (Act. I, sc. 3.)

l'adjectif *aveugle* est déplacé; car on ne peut regarder comme aveu-

ge ce qui est représenté avec tant d'yeux. La Renommée est trompeuse, incertaine, infidèle, mais non pas aveugle.

(La Harpe, *Cours de littérature*, tome VIII, page 309.)

Les adjectifs, ainsi que nous l'avons déjà dit au chapitre où il est question de l'article, s'emploient comme noms substantifs, et en font toutes les fonctions lorsqu'on les fait précéder de l'article. Employés ainsi, dit M. Maugard (p. 274 de sa *Grammaire*), ils se rapportent à un nom générique sous-entendu :

. *Le sage*, en ses desseins,
Se sert *des fous* pour aller à ses fins.

(Voltaire, la *Prude*, act. IV, sc. 1.)

l'homme sage se sert des *hommes fous*.

« Si les *vivants* vous intimident, qu'avez-vous à craindre des
« *morts* ?

(Marmontel.)

les *hommes vivants*, — des *hommes morts*.

N'espérons des *humains* rien que par leur faiblesse. (Voltaire.)

des *êtres humains*.

Une *coupable* aimée est bientôt innocente.

(Molière, le *Misanthrope*, act. IV, sc. 2.)

une *femme coupable*.

Les *menteurs* les plus grands disent vrai quelquefois.

(Cornille, le *Menteur*, act. IV, sc. 7.)

les *hommes menteurs*.

Les adjectifs pris substantivement et joints au verbe *être* sont beaucoup plus expressifs que les substantifs; par exemple : *c'est un fourbe, c'est un méchant, c'est un menteur*, est une manière plus expressive de s'énoncer que si l'on disait *il a fait une fourberie, une méchanceté, un mensonge*. La raison est que l'adjectif dénote une habitude, et le substantif marque seulement un acte.

Cette observation, juste dans la conclusion, nous paraît présentée d'une manière peu nette, puisqu'il s'agit ici de la tournure, du sens général de la phrase, plutôt que du rapport entre le substantif et l'adjectif pris substantivement. En effet, comparez : *c'est un protecteur pour vous*, ou *c'est une protection*; *c'est un gardien sûr*, ou *c'est une garde sûre*; *voilà un ami*, ou *voilà une amitié* ! vous trouverez une grande ressemblance; autrement il fallait dire qu'il y a plus d'extension dans l'adjectif pris substantivement pour indiquer un caractère, une manière d'être continue, que dans le nom générique indiquant un seul fait, une seule action. Ce qui est par trop évident pour qu'on s'y arrête. A. L.

Cependant le substantif, suivi du mot *même*, est souvent plus fort et plus significatif que l'adjectif pris substantivement : *Ce n'est pas*

seulement un fourbe, c'est la fourberie même; c'est-à-dire, c'est un fourbe achevé; ici on personnifie en quelque sorte le substantif, et il a bien plus d'énergie que l'adjectif. (Wailly, page 174, et le *Dict. de Trévoux*.)

§ II.

DE LA PLACE DES ADJECTIFS.

Il n'est pas indifférent en français d'énoncer le substantif avant l'adjectif, ou l'adjectif avant le substantif. Il est vrai que pour faire entendre le sens il est égal de dire *bonnet blanc*, ou *blanc bonnet*; mais, par rapport à l'élocution et à la syntaxe d'usage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons sur ce point d'autre guide que l'oreille; cependant voici des exemples qui pourront servir de règle dans les occasions analogues : on dit *habit rouge*, ainsi dites *habit bleu*, *habit gris*, et non *bleu habit*, *gris habit*; on dit *mon livre*, ainsi dites *ton livre*, *son livre*, *leur livre*; on dit *Zone torride*, ainsi dites par analogie *Zone tempérée*, *Zone glaciale*, et ainsi des autres.

On peut aussi établir en principe que l'adjectif se place avant ou après le substantif, selon l'acception que l'on veut donner à ce substantif;

Que, placé avant le substantif, l'adjectif lui est intimement uni, et dit plus que quand il est placé après (251);

Que néanmoins il ne faut pas perdre de vue que pour la construction des adjectifs on doit consulter le goût et l'oreille; alors on n'oubliera pas :

Qu'avant les substantifs monosyllabes les adjectifs de plusieurs syllabes font rarement bien, comme : *les champêtres airs*, *les imaginaires lois*, *les terrestres soins*, etc.;

Que les adjectifs masculins par leur terminaison sont encore moins supportables avant les substantifs monosyllabes, comme : *les sacrés os*, *ces affreux temps*, etc., etc. On dit pourtant *de jolis airs*, mais c'est une exception, et s'il y en a d'autres, elles sont en petit nombre;

(251) Les Allemands sont si sensibles à cette différence, que l'*Adjectif* ajouté au nom et placé après le verbe ne prend pas de concordance. Ils disent : *diese schoene Frau*, cette belle femme; et *diese Frau ist schoen*, cette femme est beau.

Dans un *grand homme*, un *brave homme*, un *honnête homme*, les adjectifs *grand*, *brave*, *honnête* sont plus étroitement unis au nom; ils disent plus que dans un *homme grand*, un *homme brave*, un *homme honnête*. C'est ce que nous verrons plus bas.

Que les adjectifs pluriels s'unissent ordinairement mieux avec les substantifs commençant par une voyelle, parce que le *s* qui termine les premiers se lie très bien avec les voyelles par où les autres commencent : *brillants atours*; qu'il en est de même des adjectifs qui, quoiqu'au singulier, sont terminés par un *x* que l'on prononce comme *s* : *courageux ami, heureux artifice*, etc., etc.;

Que les adjectifs masculins, modifiant un substantif de terminaison féminine, font mieux après qu'avant : *astres brillants*, et non pas *brillants astres*; mais que les adjectifs de terminaison féminine précèdent élégamment : *brillante lumière, vaste champ*.

On peut encore établir en principe que les adjectifs qui peuvent s'employer seuls se placent après le substantif; alors on dira : *un homme bossu, une femme boiteuse, un enfant aveugle*, puisqu'on peut dire *l'aveugle, le boiteux, le bossu*;

Que les nombres *ordinaux* (*premier* (252), *second, troisième*, etc.) et les nombres *cardinaux*, employés comme *ordinaux*, se placent après le substantif quand ils sont employés en citation, sans article, ou avec un nom propre : *livre second, chant trois, Henri quatre*, etc.;

Que les articles *le, la, les*, et les adjectifs pronominaux *ce, cet, ces, quelque, tout*, etc., *son, sa, ses, notre, votre, leur*, etc., précèdent toujours le substantif : *l'homme, la femme, mon père, la harangue, cette circonstance, ce personnage*, etc., etc. (253);

Que tous les adjectifs formés du participe passé se placent tou-

(252) Si le substantif est employé avec l'article, ces adjectifs de nombre se placent avant :

Le *premier* moment de la vie
Est le *premier* pas vers la mort. (J.-B. Rousseau, Ode 13, liv. II.)

« Virgile est le *premier* poète des Latins; Cicéron est le *premier* de leurs orateurs. » — « On compte *dix-huit* siècles depuis la naissance de J.-C., et le *dix-neuvième* sera un des plus remarquables. »

NOTA. Les poètes cependant mettent l'adjectif *premier* après le substantif, quoique celui-ci soit accompagné de l'article ou d'un équivalent :

Mais enfin rappelant son audace *première*. (Boileau, le *Lutrin*, chant II.)

Il était les amours et la gloire *première*
Des bois et des hameaux. (Gresset, Églogue V.)

La plus pure lumière

Va rendre à sa vertu sa dignité *première*. (Le même, *Édouard III*, acte IV, sc. 8.)

(253) L'adjectif pronominal *quelconque* se place toujours après le substantif : *obstacle quelconque, raison quelconque*.

jours après le substantif : *pensée embrouillée, homme instruit, figure arrondie*, etc., etc. (254);

Toutes ces règles, en général, sont justes; mais cependant elles souffrent quelques exceptions. Nous remarquerons ici, par exemple, qu'on dit cependant *un maudit métier, un damné coquin*. A. L.

Que dans les exclamations l'adjectif se plaît à marcher avant : *Charmant auteur! Quelle étrange démarche!* etc.; mais cette règle est loin d'être sans exception;

Qu'une règle assez générale, c'est qu'un adjectif qui a un régime, ou qui est modifié par un adverbe, doit toujours être placé après le substantif : *malheur* COMMUN à tous, *fief* DÉPENDANT de ce duché, *homme* EXTRÊMEMENT aimable; qu'au contraire, quand c'est le substantif qui a un régime, il faut, autant que l'usage peut le permettre, que l'adjectif précède, afin que ce régime suive le nom qui le régit : l'INCOMPARABLE *auteur de Vert-vert*; l'ÉLÉGANTE *traducteur des Géorgiques*; ou du moins qu'on doit placer l'adjectif après le régime, et non pas après le substantif : *Une NATTE de jonc GROSSIÈRE lui servait de lit*. — *Une natte grossière de jonc* formerait une mauvaise construction;

Que dans le style élevé l'adjectif peut quelquefois se placer après le verbe et loin du substantif : « les *bergers*, loin de secourir « le troupeau, furent *tremblants*, pour se dérober à la fureur du « lion, etc. »

(Télémaque.)

« Dans la langueur qui l'*accable*, ce héros hésite et balance *incertain*. » (Trad. de la *Jérus. déliv.*) — « Les *rênes* de l'empire « ne *flottent* plus *incertaines* au gré de mille passions contraires « qui se croisent; »

(Royou, de l'État monarch.)

Que dans le style sérieux, quand l'adjectif est régi par le verbe être, il doit toujours être placé après : il *est aimable*, elle *est douce* et modeste; mais que dans le style burlesque et marotique il précède même le pronom personnel. Ainsi, Voltaire (dans son conte du *Pauvre Diable*) a bien plus péché contre le goût, ou contre l'équité et la vérité, que contre la grammaire, quand il dit des Cantiques sacrés de Le Franc de Pompignan :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche;

(254) C'est pour cela qu'on doit dire : *Les ennemis de la religion les plus déclarés*, et non pas *les plus déclarés ennemis*. — *C'est le ministre le plus occupé*, et non pas *le plus occupé ministre*. — *Manguchi était une des villes les plus peuplées*, et par conséquent *les plus débordées du Japon*, et non pas *des plus peuplées, et des plus débordées villes*, etc., etc.

Que la règle la plus générale, et que le bon sens seul nous dicte, c'est que dans la construction de la phrase il faut placer l'adjectif de manière qu'on voie sans peine à quel nom il se rapporte, afin qu'il n'y ait point d'équivoque dans le sens ;

Enfin que la place d'un grand nombre d'adjectifs avant ou après le substantif tient tellement au génie de la langue, que de cette place, avant ou après, dépend souvent le sens du substantif; et l'usage dicte si impérieusement la loi qu'on ne serait plus entendu si l'on se permettait de l'enfreindre.

Dans la quatrième édition de cet ouvrage, j'avais donné la liste des adjectifs qui se placent habituellement après leur substantif; celle des adjectifs qui précèdent le plus souvent leur substantif; celle des adjectifs dont l'oreille et le goût déterminent la place; celle des adjectifs qui, dans le style simple, se mettent après leur substantif, et qui, en vers et dans le style oratoire et poétique, se plaisent à le précéder; enfin la place des adjectifs qui donnent aux substantifs une acception différente, selon qu'ils sont placés avant ou après. Mais comme toutes ces règles sont sujettes à une infinité d'exceptions, et que d'ailleurs nombre de personnes éclairées, et qui s'intéressent à l'amélioration de cet ouvrage, m'ont convaincu que cette matière est plutôt du ressort d'un dictionnaire, je me suis décidé à supprimer cet article, me bornant à donner la liste suivante :

Un BON homme signifie le plus souvent un homme simple, crédule, qui se laisse dominer, tromper.

Un BRAVE homme (255) est un homme de bien, de probité, dont le commerce est sûr.

CERTAIN mal est un mal que l'on voit, que l'on distingue de tous les autres, que l'on pourrait décrire, que l'on pourrait nommer.

Un homme BON se dit d'un homme plein de candeur, d'affection; d'un homme charitable, compatissant.

Un homme BRAVE est un homme intrépide, qui affronte le danger sans crainte.

Un mal CERTAIN est un mal que l'on voit comme assuré, indubitable.

(255) BRAVE, substantifié, s'emploie le plus souvent au pluriel, et alors il se prend presque toujours en mauvaise part :

Il est de faux dévots, ainsi que de faux *braves*.

(Molière, *Tartufe*, acte I, sc. 6.)

Je crains peu, direz-vous, les *braves* du Parnasse. (Boileau, *Satire IX*.)

• Faisons tant que nous voudrons les *braves*, la mort est la fin qui attend la plus belle vie du monde. » (Pascal.)

— Ce mot s'emploie très bien au singulier; et il se prend aussi en bonne part: *c'est un brave; se battre en brave*, etc. A. L.

Une COMMUNE voix est la réunion de tous les suffrages prononcés unanimement.

Un CRUEL homme est un homme ennuyeux, importun, etc., etc.

Une FAUSSE corde est une corde d'instrument qui n'est pas montée sur un ton juste, sur le ton qu'il faut.

Un FAUX accord est un accord qui choque l'oreille, parce que les sons, quoique justes, ne forment pas un tout, un ensemble harmonique.

Un tableau est dans un *FAUX jour* quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a choisi dans son sujet.

Une FAUSSE clef est une clef que l'on garde, le plus souvent à dessein, pour en faire un usage illicite.

Une FAUSSE porte est une issue ménagée à l'effet de se dérober aux importuns sans être vu.

FURIEUX, avant le substantif, signifie prodigieux, excessif, extraordinaire dans son genre: *Un FURIEUX menteur; une FURIEUSE entorse*.

Un GALANT homme est un homme à nobles procédés, qui a des talents, des mœurs, et dont le commerce est sûr et agréable. Il tient de l'honnête homme.

On ne dit pas *une GALANTE femme*.

La DERNIÈRE année est la dernière des années dans une période dont on parle: *la dernière année de son règne*.

Un GRAND homme (256) est un homme d'un grand mérite moral.

Une voix COMMUNE est une voix ordinaire, qui n'a rien de plus remarquable qu'une autre.

Un homme CRUEL est un homme inhumain, insensible, qui aime à faire souffrir ou à voir souffrir les autres.

Une corde FAUSSE est celle qui ne peut jamais s'accorder avec une autre.

Un accord FAUX est celui dont les intonations ne sont pas justes, dont les intonations ne gardent pas entre elles la justesse des intervalles.

Il y a un *jour FAUX* dans un tableau quand une partie y est éclairée contre nature, la disposition générale du tout exigeant, par exemple, que cette partie soit dans l'ombre.

Une clef FAUSSE est une clef qui n'est pas propre à la serrure pour laquelle on veut s'en servir.

Une porte FAUSSE est un simple simulacre de porte, en pierre, en marbre, en menuiserie ou en peinture.

FURIEUX, après le substantif, signifie transporté de fureur, en furie: *Fou FURIEUX. Lion FURIEUX*.

Un homme GALANT est un homme qui cherche à plaire aux femmes, qui leur rend de petits soins. Il se rapproche du petit-maître, de l'homme à bonnes fortunes.

Une femme GALANTE est une femme qui a des intrigues, et dont la conduite est déréglée.

L'année DERNIÈRE est l'année qui précède immédiatement celle où l'on parle: *j'ai beaucoup voyagé l'année dernière*.

Un homme GRAND (257) est un homme d'une grande taille.

(256) Le P. Bouhours, le *Dictionnaire* de Trévoux, Féraud et l'Académie (édition de 1798) sont d'avis que l'adjectif *grand*, qualifiant le mot *femme*, ne doit